



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi premier juin deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale, messieurs Jacquelin Millette, inspecteur municipal, et Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-06-68 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le point suivant :

12B) Renouvellement de l'entente intermunicipale sur les équipements et activité (Centre sportif Ben-Leduc) à caractère supralocal.

**15-06-69 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 mai 2015 soit approuvé.

15-06-70

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MAI 2015**

---

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500105 à D1500146, totalisant 21 208,49 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500191 à CP1500224, totalisant 21 277,51 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-06-71

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- Du ministre des Transports – Confirmation de la subvention pour l'année 2015 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- Du ministère des Transports – Accusé réception – Demande d'aide financière discrétionnaire – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- De la Fondation pour l'Environnement de la MRC d'Antoine-Labelle – Projet « Code d'éthique Enviro-Nautique du Lac Gravel » - Refusé
- De la MRC d'Antoine-Labelle – Désistement de RRI Large bande CHOICE Canada – Service Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC
- Du CLD d'Antoine-Labelle – Invitation au tour cycliste – 10 juin 2015
- Du ministère des Transports – Plan du parcours sur notre territoire du tour cycliste du CLD – 10 juin 2015

**NOTE AUX MINUTES**

**ARRIVÉE DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ TRUDEL**

---

Il est 19 h 45 et Monsieur le conseiller, André Trudel, arrive dans la salle des délibérations et prend son siège à la présente assemblée.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents.

- Une contribuable demande de l'information sur la réglementation des chiens et sur les objets nuisibles, tels que ferraille, déchets, matériaux de construction, etc. sur les terrains.
- Une demande d'information sur l'arrosage contre les insectes piqueurs.

**POINT 8**  
**DÉPÔT – COMPTE RENDU DU 26 OCTOBRE 2015**

---

Le compte rendu de la rencontre du 26 octobre 2014 avec l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel est déposé aux membres du conseil pour suivis et commentaires.

15-06-72

**POINT 9**  
**MANDAT – SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**

---

ATTENDU le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* adopté par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le RPEP reprend plusieurs dispositions du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, et introduit de nouvelles responsabilités notamment quant aux systèmes de géothermie;

ATTENDU QUE certains prélèvements d'eau sont maintenant soumis à un contrôle municipal;

ATTENDU l'importance d'intégrer les différentes dispositions à la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate le Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour effectuer les travaux de réglementation pour l'intégration des modalités du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* dans la réglementation d'urbanisme, le tout selon l'offre de service de type forfaitaire au montant de 400 \$, incluant toutes les étapes relatives à l'adoption finale dudit règlement.

15-06-73

**POINT 10**  
**FÉLICITATIONS – FINISSANT(E)S DE 6<sup>E</sup> ANNÉE – ÉCOLE STE-ANNE**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager les jeunes étudiants dans la poursuite de leurs études;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité contribue, avec la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, à l'achat de clés USB pour chacun des finissants de 6<sup>e</sup> année de l'École Ste-Anne.
2. Le maire adresse une lettre de félicitations à chacun des finissant(e)s.

15-06-74

**POINT 11**  
**DEMANDE D'AUTORISATION – SITE DU QUAI PUBLIC – COMMUNAUTÉ SAINT-MICHEL**

---

ATTENDU QUE la Communauté Saint-Michel organise une activité au quai public du Lac Gravel le 4 juillet 2015;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise la Communauté Saint-Michel à utiliser le site du quai public au Lac Gravel pour un souper et la célébration d'une messe country le 4 juillet prochain.
2. La Municipalité autorise la participation de son Service sécurité incendie afin d'assurer la sécurité lors de cet événement.

15-06-75

**POINT 12**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉ (MUNI-SPEC) À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- L'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle concernant les équipements et activité (Muni-Spec) à caractère supralocal soit approuvée.
- 2.- Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-06-76

**POINT 12-B**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉ (CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC) À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- L'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Ferme-Neuve et certaines municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle concernant les équipements et activité (Centre sportif Ben Leduc) à caractère supralocal soit approuvée.
- 2.- Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-06-77

**POINT 13**  
**COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

---

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 689 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dûment complété;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

**POINT 14**  
**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

---

Le rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est déposé aux membres du conseil.

**NOTE AUX MINUTES**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ TRUDEL**

---

Monsieur le conseiller, André Trudel, déclare son intérêt sur le prochain point à l'ordre du jour et se retire de toutes discussions concernant ledit point.

15-06-78

**POINT 15**  
**DEMANDE DE COMMANDITE – RELAIS POUR LA VIE – JUIN 2015**

---

ATTENDU la demande de commandite de madame Laurette Trudel pour le Relais pour la Vie qui se tiendra le 5 juin prochain à Lac-des-Écorces;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité octroie un montant de cent dollars (100 \$), à titre de commandite, à la Société Canadienne du Cancer pour la participation de madame Laurette Trudel dans le cadre du Relais pour la Vie qui aura lieu le 5 juin prochain au Lac-des-Écorces et que cet organisme s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

## **NOTE AUX MINUTES**

### **RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ TRUDEL**

Monsieur le conseiller, André Trudel, reprend son siège à la présente assemblée.

**15-06-79**

#### **POINT 16 CAHIER SPÉCIAL – EN ROUTE VERS LES VACANCES DANS LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

---

ATTENDU QUE le Journal Le Courant des Hautes-Laurentides publiera les 15, 22 et 29 juillet, ainsi que le 5 août 2015 un cahier spécial de « En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle »;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise, pour un montant de 200 \$, une publicité de ¼ de page dans le cahier spécial « En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle » – Édition Été 2015.

**15-06-80**

#### **POINT 17 MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – NOUVELLE STATION DE POMPAGE**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 14-12-193 la Municipalité mandatait la firme « Les Consultants SM inc. » afin de déposer une demande de certificats d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE le MDDELCC pour émettre le certificat d'autorisation demande une étude géotechnique afin de permettre de confirmer la stratigraphie des dépôts meubles rencontrés et des conditions d'eau souterraine ainsi que la susceptibilité des sols à la liquéfaction;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la firme « Les Consultants SM inc. » à procéder à des travaux d'investigation géotechnique, tel que demandé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'obtention des certificats d'autorisation pour le projet de construction de la nouvelle station de pompage.

La Municipalité accorde à la firme « Les Consultants SM inc. » le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique, pour un montant forfaitaire de 6 887 \$, incluant les taxes, le tout tel que décrit à l'offre de services datée du 28 mai 2015.

**15-06-81**

#### **POINT 18 EMBAUCHE – PHOTOGRAPHE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Madame Cindy Tassé soit embauchée à titre de « Photographe » au Service de sécurité incendie, lors des interventions et activités du Service.

**POINT 19**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

Aucun point, seulement discussion.

**15-06-82**

**POINT 20**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 45.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale